



CyberMystère 16

Matériel pédagogique 3 (feuille d'activités)

Préoccupations au sujet des esclaves

Titre du document : Ordonnance de l'intendant Raudot au sujet de l'esclavage au Canada, 13 avril 1709

Extrait du document historique	Qu'est-ce que l'auteur dit au sujet des esclaves? (résumez l'extrait en vos propres mots)	Quelles déductions ou questions cela soulève-t-il au sujet de l'esclavage et des positions à l'égard de cette pratique?
<p>Ayant une Connaissance parfaite de l'avantage que cette Colonie Retireroit si on pouvoit seurement y mettre par des achats que les habitans en feroient, des Sauvages qu'on nomme panis [...] Etant nécessaire d'en assurer la propriété à ceux qui en ont acheté et qui en acheteront à l'avenir.</p>	<p><i>Il serait profitable à la colonie de la Nouvelle-France que ses habitants sachent que le gouvernement appuierait leur droit de posséder des esclaves.</i></p>	<p><i>Pourquoi doit-il y avoir une proclamation publique au sujet de l'esclavage si tous s'entendent pour dire que cette pratique est bonne et nécessaire?</i></p> <p><i>Cela suggère peut-être que tous ne sont pas en faveur de l'esclavage.</i></p>
<p>Sauvages qu'on nomme panis, dont la nation est tres Eloignée de ce pais, et qu'on ne peut avoir que par les sauvages qui les vont prendre chez Eux et les trafiquent le plus souvent avec les anglois de la Caroline, et qui en ont quelque fois vendu aux gens de ce pais [...]</p>		
<p>[Les habitans de la Nouvelle-France] se trouvent souvent frustrez des sommes considerables qu'ils en donnent par une idée de liberté que leur inspirent ceux qui ne les ont pas achetez</p>		
<p>[Q]u'ils en donnent par une idée de liberté que leur inspirent ceux qui ne les ont pas achetez, ce qui fait qu'ils quittent quasi toujours leurs maîtres, et ce soub pretexte qu'en france il n'y a point d'esclaves, ce qui ne se trouve pas toujours vray, [...]</p>		

Extrait du document historique	Qu'est-ce que l'auteur dit au sujet des esclaves? (résumez l'extrait en vos propres mots)	Quelles déductions ou questions cela soulève-t-il au sujet de l'esclavage et des positions à l'égard de cette pratique?
<p>[Bien que l'esclavage n'est pas officiellement approuvé par la France] par rapport aux Colonies qui en dépendent, puisque dans les Isles de ce continent tous les nègres que les habitans achètent sont toujours regardez comme tels et comme toutes les colonies doivent être regardées sur le même pied [...], étant nécessaire d'en assurer la propriété à ceux qui en ont acheté et qui en achèteront à l'avenir.</p>		
<p>et que les peuples de la nation Panis sont aussi nécessaires aux habitans de ce pais pour la Culture des terres et autres ouvrages qu'on pourroit Entreprenre, comme les Negres le sont aux isles, et que mesme ces sortes d'engagements sont tres utile a cette Colonie Etant nécessaire d'en assurer la propriété à ceux qui en ont acheté et qui en achèteront à l'avenir.</p>		
<p>Nous, soub le bon plaisir de sa Majesté, ordonnons que tous les Panis et Negres qui ont Eté achetez et qui le seront dans la suite, appartiendront en plaine propriété a Ceux qui les ont achetez comme Etant leurs Esclaves;</p>		
<p>faisons deffenses auxdits Panis et Negres de quitter leurs maîtres Et à qui que ce soit de les debaucher, sous peine de 50 livres d'amande.</p>		
<p>Ordonnons que la presente ordonnance sera Lue et publiée aux Endroits accoutumez en villes de Québec, trois Rivières et Montréal, et qu'elle sera Enregistrée aux greffes des prevotez d'icelles, à la diligence de nos subdeleguez, fait et Donné en notre hotel a Quebec le 13 avril 1709. [signé]Raudot</p>		